



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze juin deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADOUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Monsieur Julien BORIE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Installation de panneaux photovoltaïques à La Pouyade et Les Fossés

Dans le cadre de la loi du 1er juillet 2023 ayant pour objectif l'accélération de la production des énergies renouvelables, la commune de La Souterraine souhaite proposer 3 terrains de son domaine privé pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Après une mise en concurrence, c'est la société MANA Energies qui a été retenue.

Les terrains sont mis à disposition de la société par des baux emphytéotiques administratifs.

La première promesse de bail concerne le projet sur le site des Fossés sur la parcelle cadastrée CW 55.

La deuxième promesse de bail concerne le site de la Pouyade sur les parcelles cadastrées ZD 16 et 17.

La troisième promesse de bail concerne le site de l'ancienne décharge du Puy du Chiroux sur les parcelles cadastrées ZK 274 et 275, il sera présenté lors d'un prochain Conseil, le projet de promesse de bail n'a pas été transmis par la société MANA.

L'estimation des domaines a été sollicité pour les trois sites.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les deux baux relatifs :

- Au projet site des Fossés parcelle cadastrée CX 55.
- Au projet site de la Pouyade parcelles cadastrées ZD 16 et 17.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf juin deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240618-2024-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 24 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.